

# Compte-rendu de la séance du 21 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un novembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation de Mme Chantal de Lamarlière, Première Adjointe (pour le Maire empêché) qui leur a été adressée le 18 novembre 2025.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice.

**Absents excusés :** Christine BALANZAT et Hubert TASSENCOURT.

**Secrétaire :** Charlotte GROSSEMY.

La séance ouverte, M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2025 : celui-ci n'appelle aucune observation.

## TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE

Mme De Lamarlière, Première Adjointe, rappelle à l'assemblée les travaux de voirie débutés en 2023 ont été retardés par la complexité de la nécessité de déplacement de deux poteaux ENEDIS, rue de l'église.

Après dialogue repris avec les services d'ENEDIS, il s'avère que l'enfouissement de réseau peut être envisagé, prolongeant le délai d'intervention de 3 à 6 mois ; la prise en charge financière des travaux est assurée par ENEDIS. Cet accord nécessitant l'avis du Conseil Municipal, l'assemblée est invitée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réserver une suite favorable au projet

## SUBVENTION A LA CROIX ROUGE

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une session d'initiation aux gestes de secours sera proposée le 22 novembre 2025, à titre bénévole. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 150€ à la Croix Rouge.

## Taxe pâturages collectifs / marais communal

M. Le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant de la taxe pâturages collectifs. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le tarif à :79€ par an et par bête, pour les propriétaires domiciliés dans la Commune, 99€ par an et par bête, pour les propriétaires domiciliés hors Commune.

## Location du logement communal

Mme De Lamarlière, Première Adjointe, rappelle à l'assemblée le départ des locataires du logement au 15 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier à l'agence immobilière Reflex en s'Home un mandat simple de location, pour assurer la gestion de la mise en location dudit logement ;
- de fixer le loyer mensuel à 651.53€ (taxe ordures ménagères en sus sur la base de l'avis de taxe foncière) ;
- que la révision sera effectuée au 2 janvier de chaque année sur la base de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 ;
- qu'une caution de 651.53€ sera réclamée à l'entrée des locataires.

## QUESTIONS DIVERSES

### Virements de crédits -INFORMATIONS

#### Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au titre du droit d'option ouvert par l'article 106 III de la loi Notre,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 précisant les conditions de mise en application du droit d'option ouvert par l'article 106 III de la loi Notre, à savoir l'adoption du cadre budgétaire et comptable défini aux articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT qui ouvre la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante d'effectuer l des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, approuvé par le Conseil en séance du 18 octobre 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 avril 2025 portant sur le vote du budget primitif 2025 ;

Considérant la nécessité de modifier les crédits aux chapitres 012 et 011 et qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour 2 000 € ;

Considérant la nécessité de modifier les crédits aux chapitres 16 et 23 et qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour 490 € ;

#### DECIDE

d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Chapitre	Article	Intitulé	Réduction crédits	Augmentation crédits
012	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		+2 000€
011	61521	Entretien et réparations sur terrains	-2 000€	
Chapitre	Article	Intitulé	Réduction crédits	Augmentation crédits
16	165	Dépôts et cautionnement reçus		+490€
23	231	Immobilisations corporelles en cours	-490€	

Cette décision fera l'objet d'une information du conseil municipal lors de la prochaine réunion. Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

**Dépôts sauvages** : une plainte a été déposée suite à un dépôt sauvage constaté, chemin de Terramesnil. Il a été constaté le dépôt de détritux à proximité des bennes à verre/carton.

**Réunion des enfants du 12 juillet 2025** : compte-rendu : demandes de sorties et voyages, de décorations de Noël (concours), accès au terrain de tennis.

**Cimetière** : prévoir le déboisement et un accès. Jardin du souvenir : galets à nettoyer.

**Entretien du fossé rue Jules Lefebvre** : les travaux devraient démarrer en décembre.

**Entretien des caniveaux** : satisfaction du nettoyage par brosses métalliques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.